



Notre réf : LP/MC/095/20

DREAL NORMANDIE

Service Ressources Naturelles

2 Rue St Sever

76032 ROUEN Cédex

OBJET : demande de dérogation à la protection stricte

du goéland argenté

Cherbourg,

Le 27 Octobre 2020

Madame, Monsieur,

Nous vous demandons par la présente de bien vouloir nous accorder une dérogation à la protection stricte du goéland argenté, notamment afin de nous permettre de mener une campagne de stérilisation des œufs au printemps prochain.

En effet, depuis de nombreuses années, notre société souffre de nuisances importantes dues à la présence en nombre de ces oiseaux qui nichent sur nos toits.

- Notre atelier et nos bureaux se trouvent dans le quartier du Val de Saire de Cherbourg-en-Cotentin (voir plan Google Maps satellite ci-joint), quartier où il y a le plus de couples de goélands argentés, après le quartier de Cherbourg Centre,

Soit **250 couples environ** (voir le rapport 2020 ci-joint du Groupe Ornithologique Normand basé à Caen (nous sommes cités page 17).

Sur ces 250 couples présents dans notre quartier du Val de Saire, 46 sont sur notre toit.

La société ALTIVIA, basée en Bretagne, a dénombré 46 nids de goélands argentés sur notre toiture.

- les nuisances sont essentiellement :

- **les dégâts sur les toitures** occasionnés par la masse très importante de branchages qui constituent les nids, les restes de nourriture (os) et les fientes des volatiles ; avec le poids et l'acidité, cela attaque la toiture, bouche les chéneaux et occasionne des fuites dans notre atelier !

Les réparations sont très coûteuses.



- **les salissures** sur les véhicules garés sur le parking, sans compter le risque pour notre clientèle ou toute autre personne de recevoir les fientes sur la tête ou sur les vêtements,
- **les nuisances sonores.**

- Nos actions pour lutter contre l'installation des goélands argentés sur notre toiture :

- **En Septembre 2020, nous avons confié la réfection de notre toiture à l'Entreprise LEDUC (50690 VIRANDEVILLE)**
Au-dessus de l'une de nos 4 nefs (nef 2) ; les travaux commencent début novembre, avec mise en place d'une sur-couverture pentue et glissante, ce qui va éviter la nidification sur cette zone.
En 2017, des travaux de ce type ont été effectués sur notre Nef 4.
- **Chaque année, nous effectuons une opération de nettoyage de notre toiture.** Nous enlevons les résidus des nids, ce qui représente une masse importante de déchets. Cela n'empêche malheureusement pas les oiseaux de revenir dès janvier ou février. D'après l'étude du Groupe Ornithologique normand, il semble que les goélands apprécient particulièrement les **toitures en fibrociment**, ce qui est le cas de notre toiture, pour les $\frac{3}{4}$ (le reste est en panneaux polyester).

- Remarques :

- La pose d'un filet n'est pas envisageable du fait de la surface de notre toiture (7 000 m²) et du coût de cette opération.
- Nous sommes une société d'usinage mécanique, il n'y a pas de déchets alimentaires pouvant attirer ces oiseaux.

Le risque de report de couples de goélands sur les secteurs adjacents existe, mais il fait l'objet d'un traitement et d'un suivi par la collectivité.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension, et espérons que vous donnerez une suite favorable à notre dossier.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Laurent PHILIPPART,
Gérant

P.J. : - formulaire CERFA 13616*1 dûment renseigné
- le rapport du Groupe Ornithologique Normand